



RTT et FÉRIÉS

Suite au litige qui nous oppose à la Direction, le syndicat CGT a plaidé ce mardi 30 juin, au conseil de prud'hommes de Macon, afin que les jours de RTT acquis au titre d'un accord sur les 35h ne puissent pas être positionnés sur un jour férié.

Le jugement sera rendu public le mardi 27 octobre à 14h30.

La CGT